



CATALOGUE DES PRESTATIONS ET DES INTERVENTIONS

PARTICULIERS / ENTREPRISES / COLLECTIVITÉS

TARIFS APPLICABLES AU 01/08/2024



RÉGIE MUNICIPALE D'ÉLECTRICITÉ
CAZÈRES - MARTRES TOLOSANE

L'objet de ce catalogue est de présenter les prestations proposées par Eleance aux utilisateurs du réseau public qui lui est concédé.

Eleance se réserve le droit d'apporter des modifications au contenu de ce catalogue pour prendre en compte les évolutions techniques ou réglementaires.

Eleance garantit la fourniture des prestations dans des conditions transparentes et non-discriminatoires, et notamment sans distinction entre les consommateurs n'ayant pas fait l'usage de la faculté prévue à l'article L 331-1 du Code de l'énergie et ceux ayant fait usage de cette faculté.

Les prestations sont demandées et réalisées en conformité avec l'ensemble des dispositions réglementaires existantes, en particulier la délibération de la Commission de régulation de l'énergie portant décision sur la tarification des prestations annexes réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité en vigueur au 25 juin 2024

La réalisation de la prestation F200B "Intervention pour impayés ou manquement contractuel et rétablissement" s'inscrit notamment dans le cadre du respect par les fournisseurs de l'article L,115-3 du code de l'action sociale et des familles et le décret n°2016-555 du 6 mai 2016, modifiant le décret n°2008-780 du 12 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau.

Les prestations sont conformes aux clauses incluses dans le contrat dont dispose le demandeur et qui leur sont relatives (contrat direct d'accès au réseau de distribution, contrat GRD-F ou contrat unique).

Il appartient au demandeur de la prestation de vérifier la conformité de la demande avec ces dispositions réglementaires et clauses contractuelles. En dehors des cas où Eleance est directement à l'initiative de la réalisation d'une prestation, Eleance ne pourra en aucun cas être tenue responsable du fait de sa réalisation.

En application de l'article L 322-8 du Code de l'énergie, si une prestation nécessite le changement de l'un des éléments du dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur du réseau, Eleance fournit et installe conformément à l'article du Code de l'énergie précité l'ensemble des équipements du nouveau dispositif de comptage, lequel fera partie de la concession de distribution publique d'électricité.

Les prestations sont réalisées les jours ouvrés (du lundi au vendredi hors jours fériés) et heures ouvrées. Les heures ouvrées au titre de la mise en œuvre des prestations sont définies sur les plages 8 h 30 - 12 h 00 et 13 h 30 - 17 h 00.

Les délais standards de réalisation affichés dans le catalogue de prestations correspondent à des délais moyens de réalisation constatés actuellement, exprimés en jours ouvrés. Eleance ne peut ainsi notamment pas être tenue pour responsable d'un dépassement de ces délais.

Sauf précision particulière, lorsqu'une prestation n'a pas pu être effectuée du fait du client final, du fournisseur, du producteur ou du tiers autorisé (y compris en cas d'opposition physique), un frais de déplacement vain est appliqué.

Une option express, accessible en fonction des disponibilités des équipes locales, est proposée pour certaines prestations. Le prix de la prestation est alors majoré du frais d'intervention express.

En cas d'annulation tardive ou de report tardif d'une demande de prestation, c'est à-dire moins de 2 jours ouvrés avant la date programmée, un frais de dédit est facturé

Sauf disposition particulière, les prix indiqués s'entendent par point de connexion et par contrat d'accès

TARIFICATION DES PRESTATIONS AU 01/08/2024

Pour les prestations et frais réalisés sous le monopole de gestionnaire de réseaux publics, les niveaux des prix sont fixés par la décision ministérielle relative aux prestations annexes réalisées sous le monopole des gestionnaires de réseaux publics d'électricité entrée en vigueur au 1^{er} Septembre 2009, et à la délibération de la CRE du 16 Novembre 2016, sauf pour les prestations qui doivent être facturées sur devis. Les présents tarifs tiennent compte de l'indexation des prix au 1^{er} Août 2024. Cette liste n'est pas exhaustive.

Articles	Libellé Facture	Délai Standard		Délai Express	
		HT	TTC*	HT	TTC*
Mise en Service - Résiliation					
F100B	Première Mise en Service (suite à raccordement)	23,61 €	28,34 €	59,45 €	71,34 €
F120B(Avec Linky)	Mise en Service sur installation existante	1,45 €	1,74 €	37,28 €	44,74 €
F120B(Sans Linky)	Mise en Service sur installation existante	26,52 €	31,83 €	62,36 €	74,83 €
F130	Changement de Fournisseur	Non Facturée		Non Facturée	
F140B	Résiliation sans suppression du raccordement	Non Facturée		Non Facturée	
Vérification d'appareils					
F420C Option 1	Vérification métrologique du compteur	322,05 €	386,46 €		
F420C Option 2	Vérification visuelle du compteur	35,68 €	42,81 €		
Prestations liées à une modification contractuelle ou de comptage					
F180 : Modification de puissance seule					
F180 Option 1	Modification de puissance seule avec réglage de l'appareil de contrôle (disjoncteur, compteur Linky)	35,67 €	42,81 €	71,51 €	85,81 €
F180 Option 2	Modification de puissance seule avec changement du disjoncteur	53,10 €	63,72 €	88,94 €	106,72 €
F180 Option 3	Modification de puissance seule avec réglage du disjoncteur et changement de compteur	53,10 €	63,72 €	88,94 €	106,72 €
F180 Option 4	Modification de puissance seule avec changement du disjoncteur et changement du compteur	64,22 €	77,07 €	100,06 €	120,07 €
F180 Option 5	Modification de puissance seule avec passage de monophasé à triphasé	149,96 €	179,95 €	185,79 €	222,95 €
F180 Option 6	Modification de puissance seule avec passage de triphasé à monophasé	149,96 €	179,95 €	185,79 €	222,95 €
F180 Option 7	Modification de puissance seule avec programmation du compteur à distance	3,51 €	4,21 €	39,34 €	47,21 €

* Taux de TVA Applicable 20%

	Libellé Facture	Délai Standard		Délai Express	
		HT	TTC	HT	TTC
F180 : Modification de formule Tarifaire Seule					
F180 Option 1	Modification de formule tarifaire seule – Passage de simple tarif en double tarif avec changement de compteur	53,10 €	63,72 €	88,93 €	106,72 €
F180 Option 2	Modification de formule tarifaire seule – Passage de double tarif en simple tarif avec changement de compteur	53,10 €	63,72 €	88,93 €	106,72 €
F180 Option 3	Modification de formule tarifaire seule – Passage de monophasé à triphasé	149,96 €	179,95 €	185,79 €	222,95 €
F180 Option 4	Modification de formule tarifaire seule – Passage de triphasé à monophasé	149,96 €	179,95 €	185,79 €	222,95 €
F180 Option 5	Modification de Formule Tarifaire sans intervention et/ou passage de monophasé à Triphasé ou de Triphasé à Monophasé	Non Facturé		Non Facturé	
F180 Option 6	Modification de Formule Tarifaire seule avec programmation du Compteur sur site et/ou passage de Triphasé à Monophasé	35,68 €	42,81 €	71,51 €	85,81 €
F180 Option 7	Modification de Formule Tarifaire seule avec programmation du Compteur à distance Linky	Non Facturé		Non Facturé	
F180 Option 8	Modification de Formule Tarifaire seule avec relevé d'index Linky	Non Facturé		Non Facturé	

*** Taux de TVA Applicable 20%**

		Délai Standard		Délai Express	
		HT	TTC	HT	TTC
F180 : Modification simultanée de la puissance et de la formule Tarifaire					
F180 Option 1	Avec réglage de l'appareil de contrôle (disjoncteur, compteur Linky)	35,68 €	42,81 €	71,51 €	85,81 €
F180 Option 2	Avec changement du disjoncteur	53,10 €	63,72 €	88,93 €	106,72 €
F180 Option 3	Avec réglage du disjoncteur et changement du compteur	53,10 €	63,72 €	88,94 €	106,72 €
F180 Option 4	Avec changement du disjoncteur et du compteur	64,22 €	77,07 €	100,06 €	120,07 €
F180 Option 5	Avec programmation du compteur à distance Linky	3,51 €	4,21 €	39,34 €	47,21 €
F180 Option 6	Avec passage de monophasé à triphasé	149,96 €	179,95 €	185,79 €	222,95 €
F180 Option 7	Avec passage de triphasé en monophasé	149,96 €	179,95 €	185,79 €	222,95 €
F185 : Modification dispositif de comptage sans impact sur la formule tarifaire d'acheminement ou sur la puissance souscrite					
F185 Option 1	Activation de la sortie télé-information client (tic) du compteur – Point de connexion équipé d'un compteur Linky	Non Facturée		Non Facturée	
F185 Option 1	Activation de la sortie télé-information client (tic) du compteur – Point de connexion non équipé d'un compteur Linky	29,89 €	35,86 €		
F185 Option 4	Remplacement du compteur par un compteur Linky	Non facturée		Non facturée	

* Taux de TVA Applicable 20%

		Délai Standard		Délai Express	
		HT	TTC	HT	TTC
Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement		Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement			
F200 : Prestation de réduction de puissance					
F200B Option 1 a	Réduction de puissance avec compteur non communiquant	50,39 €	60,47 €		
F200B Option 1 b	Réduction de puissance avec compteur communiquant Linky	3,21 €	3,86 €		
F200B Option 2	Restauration de la puissance réduite	Non facturée		Non facturée	
F200 : Prestation de suspension de l'alimentation					
F200B Option 1	Coupure conditionnelle – réduction à 1 Kva avec compteur Linky	35,46 €	42,55 €		
F200B Option 1	Coupure conditionnelle – réduction à 1 Kva sans compteur Linky	50,39 €	60,47 €		
F200B Option 2	Coupure Ferme avec compteur Linky	35,46 €	42,55 €		
F200B Option 2	Coupure Ferme sans compteur Linky	50,39 €	60,47 €		
F200B	Prestation de rétablissement	Non facturée		Non facturée	

* Taux de TVA Applicable 20%

		Délai Standard		Délai Express	
		HT	TTC	HT	TTC
Traitement et transmission des données de relevé					
F300C Option 1	Transmission récurrente de la courbe de charge	Non facturée		Non facturée	
F300C Option 2	Collecte de la courbe de charge	Non Facturée		Non Facturée	
F305	Transmission récurrente des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes	Non Facturée		Non Facturée	
F320	Transmission des données de consommation agrégées à la maille d'un immeuble ou d'un ensemble résidentiel	Non Facturée		Non Facturée	
F360	Relevé Spécial (en dehors du relevé cyclique) avec compteur Linky communiquant ou silencieux	Non Facturée		Non Facturée	
F360	Relevé Spécial (en dehors du relevé cyclique) sans compteur Linky	29,89 €	35,86 €	65,72 €	78,86 €
F380	Transmission de l'historique de courbe de charge	Non facturée		Non facturée	
F385B Option 1	Transmission des historiques de consommations	Non Facturée		Non Facturée	
F385B Option 2	Transmission de l'historique des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes	Non Facturée		Non Facturée	
Frais annexes					
F920	Enquête – vérification si pas utilisation frauduleuse de l'installation ou dysfonctionnement de comptage	29,89 €	35,86 €		
F940B	Intervention de courte durée (inférieur à 15 min)	29,89 €	35,86 €		
F002	Dédit	17,03 €	20,44 €		
F003	Déplacement vain	29,89 €	35,86 €		
F004	Duplicata de document	14,39 €	17,27 €		

*** Taux de TVA Applicable 20%**